

Sujet : [INTERNET] enquête publique pour réalisation d'une aire de grand passage des GDV sur la commune de la Jarne

De : Jean-Marie BOUYER <e.l.a.jmb@wanadoo.fr>

Date : 13/03/2024 12:40

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le préfet,

Je vous fais parvenir ce courriel afin de vous exprimer ma profonde opposition à l'installation d'une aire de grand passage sur ma commune de la Jarne.

A l'heure de la loi ZAN et de la densification, alors qu'on est en manque de surface pour l'habitat, les activités économiques et même un hôpital, est-ce bien raisonnable de gaspiller 4 Ha de terres agricoles pour une aire qui ne servira que quelques semaines par an, juste pour assurer des stationnements quasi gratuits à des GDV qui ne voyagent plus que pour leurs vacances ???

La taille de ces aires (4 Ha minimum) est demandée principalement par des groupes religieux pour pouvoir y planter une église itinérante (chapiteau) et faire du prosélytisme religieux au profit des sectes évangélistes.

Est-ce bien la vocation de l'argent public de financer indirectement ces activités en contradiction avec la loi de 1905 ???

Jean Marie Bouyer

Envoyé depuis l'application Mail Orange